

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 25 novembre 2021****II - DELIBERATIONS****2.1.1– Décharges, primes des responsabilités pédagogiques et primes de charges administratives pour l'année universitaire 2021-2022****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3,
VU l'avis défavorable du comité technique réuni en séance le 19 novembre 2021,
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à la majorité des voix avec, 10 abstentions, 14 voix pour et 4 voix contre, les primes des responsabilités pédagogiques et les primes de charges administratives pour l'année universitaire 2021-2022 telles qu'elles sont présentées dans le document annexé à la présente.**

Le Mans, le 26 novembre 2021

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 25 novembre 2021 : 36
--

EXTRAIT DU RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT**Séance du 19 novembre 2021****Primes PRP / PCA****Le Comité technique,**

vu *le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État.*

après en avoir délibéré,

- **émet un avis défavorable : 5 abstention, 2 voix pour et 3 voix contre.**

Le Président de l'Université du Mans


Pascal LEROUX

Fonctions éligibles: Comité technique du 19/11/2021 ; Conseil d'administration du 25/11/2021
Bénéficiaires: Conseil d'administration restreint du XX/XX/2021
Conversions: Conseil académique restreint du XX/XX/2021

Fonction	Type			Attribution		Conversion	
		précisions	Modalités de détermination	Quotité en HETD	Montant	Conversion possible?	précisions
Présidence de l'Université	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.1 Décret n°84-431)		Totale de droit		non	
Vice-Présidence du Conseil d'administration	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.1 Décret n°84-431)		Totale de droit		non	
Vice-Présidence de la Commission de la Recherche	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.1 Décret n°84-431)		Totale de droit		non	
Vice-Présidence de la Commission Formation	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.1 Décret n°84-431)		Totale de droit		non	
Direction de l'IUT du Mans	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.2 Décret n°84-431)		deux tiers au plus de droit sur demande		non	
Direction de l'IUT de Laval	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.2 Décret n°84-431)		deux tiers au plus de droit sur demande		non	
Direction de l'ENSIM	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.2 Décret n°84-431)		deux tiers au plus de droit sur demande		non	
Directeur de l'UFR Droit, science économiques et de gestion	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.3 Décret n°84-431)		deux tiers au plus sur demande		non	
Direction de l'UFR Lettres langues et sciences humaines	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.3 Décret n°84-431)		deux tiers au plus sur demande		non	
Direction de l'UFR Sciences et techniques	Décharge	Décharge statutaire (art7.IV al.3 Décret n°84-431)		deux tiers au plus sur demande		non	
Vice-Présidence délégué aux relations internationales	Décharge	Décharge Décision établissement		La moitié au plus sur demande		non	
Responsable RFI Institut Claude Chappe	Décharge	Décharge Décision établissement		40	1 656,40 €	Oui	Les décharges attribuées pour la direction des laboratoires de recherche, la responsabilité des projets RFI et PIA, la direction des écoles doctorales ont pour but de permettre aux intéressés de consacrer du temps à ces responsabilités. A titre dérogatoire, en fonction des contraintes spécifiques des intéressés, de leurs équipes de recherche et de formation, ils
Responsable RFI Institut Risques et assurance	Décharge	Décharge Décision établissement		40	1 656,40 €	Oui	
Responsable du pôle SHS	Décharge	Décharge Décision établissement		30	1 242,30 €	Oui	
Direction-adjointe MSH	Décharge	Décharge Décision établissement		18	745,38 €	Oui	
Responsable PIA ECND Academy	Décharge	Décharge Décision établissement		70	2 898,70 €	Oui	
Responsable PIA EUR Acoustique	Décharge	Décharge Décision établissement		40	1 656,40 €	Oui	
Responsable PIA Projet Etoile	Décharge	Décharge Décision établissement		96	3 975,36 €	Oui	

Coordination du projet GHaNa (the Genus Hasla , New marien ressources for blue technology and aquaculture) - Laboratoire MME-BIOSSE	Décharge	Décharge décision établissement	Délibération cadre automne 2021 (à voter) Décharge pour projet collaboratif Horizon 2020 - Action Marie Skłodowska Curie Rise coordination financée sur Prèciput ANR (Budget DRED)	48		Oui sous conditions	Dans la limite de 24HETD
Coordination du projet ESPERANTO - Laboratoire LIUM	Décharge	Décharge décision établissement	Délibération cadre automne 2021 (à voter) Décharge pour projet collaboratif Horizon 2020 - Action Marie Skłodowska Curie Rise coordination financée sur Prèciput ANR (Budget DRED)	48		Oui sous conditions	Dans la limite de 24HETD
Coordination du projet SciMove - Laboratoire TEMOS	Décharge	Décharge décision établissement	Délibération cadre automne 2021 (à voter) Décharge pour projet collaboratif Horizon 2020 - Action Marie Skłodowska Curie Rise coordination financée sur Prèciput ANR (Budget DRED)	48		Oui sous conditions	Dans la limite de 24HETD
Coordination du projet Disco2 Store - Laboratoire LPG	Décharge	Décharge décision établissement	Délibération cadre automne 2021 (à voter) Décharge pour projet collaboratif Horizon 2020 - Action Marie Skłodowska Curie Rise coordination financée sur Prèciput ANR (Budget DRED)	24		Oui sous conditions	Dans la limite de 24HETD
Partenaire du projet DeDNAed - Laboratoire IMMM	Décharge	Décharge décision établissement	Délibération cadre automne 2021 (à voter) Décharge pour projet collaboratif partenaire financée sur le budget du projet européen	24		Oui sous conditions	Dans la limite de 24HETD
Partenaire du projet SALUTE - Laboratoire LAUM	Décharge	Décharge décision établissement	Délibération cadre automne 2021 (à voter) Décharge pour projet collaboratif partenaire financée sur le budget du projet européen	24		Oui sous conditions	Dans la limite de 24HETD
Partenaire du projet CIRBUS - Laboratoire LAUM	Décharge	Décharge décision établissement	Délibération cadre automne 2021 (à voter) Décharge pour projet collaboratif partenaire financée sur le budget du projet européen	24		Oui sous conditions	Dans la limite de 24HETD
Coordination de la chaire industrielle MACIA 1 - Laboratoire LAUM	Décharge	Décharge décision établissement	Financée sur le budget de la Chaire	48		non	

Direction du laboratoire IMMM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (IMMM: 69 titulaires)	Les directeurs-trices des laboratoires et les responsables des laboratoires multisites de l'Université du Mans, lorsqu'ils sont enseignants-chercheurs, ont droit à une décharge de 10 h équivalent TD par tranche de 10 enseignants-chercheurs permanents ; s'ajoute à cette base de calcul, un plancher de 10h pour tous les laboratoires. Pour les laboratoires dont le nombre de membres permanents est supérieur ou égal à 20, une décharge égale à la moitié de celle du directeur est accordée pour son ou ses adjoints. Pour les laboratoires dont le nombre de membres permanents producteurs est supérieur ou égal à 60, le volume d'heures de décharges attribuées pour les adjoints au directeur est égal à celui du directeur sans qu'un directeur adjoint ne puisse bénéficier d'une décharge supérieur à la moitié de celle du directeur.	80	3 312,80 €	Oui	Les décharges attribuées pour la direction des laboratoires de recherche, la responsabilité des projets RFI et PIA, la direction des écoles doctorales ont pour but de permettre aux intéressés de consacrer du temps à ces responsabilités. A titre dérogatoire, en fonction des contraintes spécifiques des intéressés, de leurs équipes de recherche et de formation, ils peuvent solliciter la conversion de tout ou partie de leur décharge en prime de charges administratives. Leur demande est examinée par le Conseil académique en formation restreinte. Taux de conversion: 1h de décharge = 41,41 € de PCA
Direction du laboratoire LAUM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (LAUM: 45 titulaires)		60	2 484,60 €	Oui	
Direction du laboratoire LIUM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (LIUM: 21 titulaires)		40	1 656,40 €	Oui	
Direction du laboratoire MMS	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (MMS: 19 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction du laboratoire LMM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (LMM: 14 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction du laboratoire MIP	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (MIP: 4 titulaires)		20	828,20 €	Oui	
Direction du laboratoire VIP5²	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (VIP5²: 1 titulaires)		20	828,20 €	Oui	
Direction du laboratoire LPG	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (LPG: 3 titulaires)		20	828,20 €	Oui	
Direction du laboratoire 3LAM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (3LAM: 34 titulaires)		50	2 070,50 €	Oui	
Direction du laboratoire ESO	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (ESO: 16 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction du laboratoire TEMOS	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (TEMOS: 12 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction du laboratoire CREN	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (CREN: 12 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction du laboratoire CREAAH	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (CREAAH: 6 titulaires)		20	828,20 €	Oui	
Direction du laboratoire Argumans	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (Argumans: 15 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction du laboratoire GAINS	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (Gains: 15 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction du laboratoire Themis-UM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (Themis-UM: 23 titulaires)		40	1 656,40 €	Oui	
Direction-adjointe du laboratoire IMMM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (IMMM: 69 titulaires)		80	3 312,80 €	Oui	
Direction-adjointe du laboratoire LAUM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (LAUM: 45 titulaires)		30	1 242,30 €	Oui	
Direction-adjointe du laboratoire LIUM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (LIUM: 21 titulaires)		20	828,20 €	Oui	
Direction-adjointe du laboratoire 3LAM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (3LAM: 34 titulaires)		25	1 035,25 €	Oui	
Direction-adjointe du laboratoire Themis-UM	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de producteurs / labo (Themis-UM: 23 titulaires)		20	828,20 €	Oui	

Direction Ecole doctorale STT	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (STT: 35 doctorants)	Barème appliqué: - Dir, ED à l'échelle UBL : 1h/5doctorants (1/2/3e année) avec un minimum 24 h et maximum 96 h - Directeurs adjoints d'ED, 0,5 h de décharge/doctorant avec un minimum de 12 h	18	745,38 €	Oui
Direction Ecole doctorale 3M	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (3M: 455 doctorants - Niveau bi-régional, 40 niveau LMU)		91	3 768,31 €	Oui
Direction Adjointe Ecole doctorale 3M	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (3M: 455 doctorants - Niveau bi-régional, 40 niveau LMU)		20	828,20 €	Oui
Direction Ecole doctorale MathSTIC	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (MathSTIC: 23 doctorants)		12	496,92 €	Oui
Direction Ecole doctorale SPI	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (SPI: 69 doctorants)		35	1 449,35 €	Oui
Direction Ecole doctorale SML	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (SML: 13 doctorants)		12	496,92 €	Oui
Direction Ecole doctorale ELICC	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (ELICC: 23 doctorants)		12	496,92 €	Oui
Direction Ecole doctorale EDGE	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (EDGE: 10 doctorants)		12	496,92 €	Oui
Direction Ecole doctorale DSP	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (DSP: 25 doctorants)		13	538,33 €	Oui
Direction Ecole doctorale ALL	Décharge	Décharge Décision établissement selon nombre de doctorants (2020-2021) / ED (ALL: 25 doctorants)		13	538,33 €	Oui

Présidence de l'Université	Prime d'administration	Titre 1er du Décret N°90-50 et arrêté du 13/09/1990			27 489,09 €	non	
Direction de l'IUT du Mans	Prime d'administration	Titre 1er du Décret N°90-50 et arrêté du 13/09/1990			9 122,76 €	non	
Direction de l'IUT de Laval	Prime d'administration	Titre 1er du Décret N°90-50 et arrêté du 13/09/1990			9 122,76 €	non	
Direction de l'ENSIM	Prime d'administration	Titre 1er du Décret N°90-50 et arrêté du 13/09/1990			9 122,76 €	non	

Direction de l'UFR Droit, science économiques et de gestion	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement			9 278,72 €	Non	
Direction de l'UFR Lettres langues et sciences humaines	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement			9 278,72 €	non	
Direction de l'UFR Sciences et techniques	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement			9 278,72 €	non	
Vice-Présidence du Conseil d'administration	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement			9 278,72 €	non	
Vice-Présidence de la Commission de la Recherche	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement			9 278,72 €	non	
Vice-Présidence de la Commission Formation	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement			9 278,72 €	non	
Vice-Présidence délégué aux relations internationales	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement			6 185,81 €	non	
Direction du Collège doctoral	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		60	2 484,60 €	Oui	
Direction du SUAPS	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		90	3 726,90 €	Oui	
Direction du SUIO-IP	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		90	3 726,90 €	Oui	
Direction de la Maison des Langues	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		90	3 726,90 €	Oui	
Chargé(e) de mission égalité Femmes/hommes	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		48	1 987,68 €	Oui	
Chargé(e) de mission certification en langues	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		24	993,84 €	Oui	
Chargé(e) de mission compétences numériques et PIX	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		24	993,84 €	Oui	
Chargé(e) de mission Pluri-pass 1A Le Mans et coordination	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		36	1 490,76 €	Oui	
Chargé(e) de mission Pluri-pass 1A Laval	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		36	1 490,76 €	Oui	
Chargé(e) de mission IFSI	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		24	993,84 €	Oui	
Chargé(e) de mission IFMK	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		12	496,92 €	Oui	
Chargé(e) de mission IFE	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		12	496,92 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT du Mans - GEA	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT du Mans - GMP	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT du Mans - Chimie	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT du Mans - MP	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT de Laval - GB	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT de Laval - TC	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT de Laval - Informatique	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Chef(fe) de département IUT de Laval - MMI	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		66	2 733,06 €	Oui	
Direction de l'Antenne de l'UFR Droit, sciences économiques et de gestion à Laval	PCA	Titre II du Décret N°90-50 + Décision établissement		50	2 070,50 €	Oui	

Projet Thélème - correspondant(e) de l'action 1	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		48	1 987,68 €	Oui	Les primes de responsabilités pédagogiques sont convertibles en tout ou partie en décharge à la demande du bénéficiaire. Taux de conversion: 41,41 € de PRP = 1h de décharge pour les enseignants-chercheurs et 2h de décharge pour les enseignants du second degré.
Projet Thélème - correspondant(e) de l'action 2	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		48	1 987,68 €	Oui	
Projet Thélème - Référent(e) UFR STS	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		48	1 987,68 €	Oui	
Projet Thélème - Référent(e) UFR DEG (droit)	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		24	993,84 €	Oui	
Projet Thélème - Référent(e) UFR DEG (sciences économiques et gestion)	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		24	993,84 €	Oui	
Projet Thélème - Référent(e) UFR LLSH	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		48	1 987,68 €	Oui	
Enveloppe PRP Composante - UFR Droit sciences économiques et de gestion	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		502	20 787,82 €	Oui	
Enveloppe PRP Composante - UFR Lettres langues et sciences humaines	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		524	21 698,84 €	Oui	
Enveloppe PRP Composante - UFR Sciences et techniques	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		568	23 520,88 €	Oui	
Enveloppe PRP composante - Loi ORE - UFR Sciences et techniques	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		120	4 969,20 €	Oui	
Enveloppe PRP composante - Loi ORE - UFR Droit sciences économiques et de gestion	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		96	3 975,36 €	Oui	
Enveloppe PRP composante - Loi ORE - UFR Lettres, langues et sciences humaines	PRP	Décret N°99-855 + arrêté 4/10/1999 + décision établissement		96	3 975,36 €	Oui	